

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après l'entrevue de Paris. La démarche à Athènes tirerait-elle d'un cruel embarras. Mais il reste à convaincre les Turcs!... On pourrait espérer un accord si les Britanniques sacrifiaient un peu de leur « égoïsme sacré ». C'est la France qui a fait, jusqu'ici, des concessions; le tour des Anglais est venu! — Le chaos parlementaire en Allemagne. — L'agonie de la Russie.

On a abondamment commenté, cette semaine, les conversations qui ont eu lieu entre lord Curzon et M. Briand.

Les deux hommes d'Etat se sont rencontrés pour chercher une solution à la question du Proche-Orient. Ils ont décidé de faire une démarche à Athènes au nom de l'Entente. L'Angleterre, la France et l'Italie ont, par suite, demandé aux Hellènes d'accepter leur médiation. Encore que les informations soient assez contradictoires, il semble bien qu'Athènes accepte, en principe!

La proposition aurait même été accueillie avec une secrète joie. Ce n'est pas un mystère que l'armée grecque, démoralisée, manque d'enthousiasme et qu'elle ne désire aucunement se battre pour les beaux yeux de Constantin. Ce dernier aurait reçu, sur le front, un accueil qui l'édifié. L'intervention de l'Entente aurait donc le réel avantage de tirer Constantin d'un cruel embarras.

Mais quelles sont les chances de réussite de l'intervention si on note que Londres et Paris ne sont pas d'accord sur les conditions à imposer aux Turcs?

Marcherions-nous la main dans la main, les difficultés ne seraient pas supprimées, puisque nous devendrions par là-même les protecteurs de Constantin, l'assassin de nos marins et que les Turcs, enhardis par l'arrêt de l'offensive grecque, excessent sans doute des conditions excessives. Après Smyrne, les Ottomans parleront de la Thrace, de Mersina, d'Alexandrette, d'Alep.

On finirait peut-être par trouver un terrain d'entente si les Britanniques sacrifiaient quelque peu de leur égoïsme à l'intérêt général de l'Europe.

Mais c'est là un second problème d'une solution difficile.

Les Annales ont justement publié un article de M. Fribourg, député, qui devrait être répandu à foison... en Angleterre!

Avec esprit, avec talent, avec mélancolie surtout, M. Fribourg dépeint l'Angleterre insatiable tirant pour elle le maximum de ce que permet la victoire et la sabotant de son mieux dès que la France est en jeu.

C'est ce que, par delà le Détroit, on appelle l'égoïsme sacré!

De concessions en concessions, nous avons abandonné la plus grande partie de nos revendications depuis l'armistice.

Graduant savamment ses exigences, l'Angleterre est bien près de toucher le total des siennes.

C'est le moment où un ministre anglais déclare : « ... Il faut qu'on soit juste envers la France! »

« Mon Dieu! on parle d'être juste envers nous, que va-t-on encore nous demander? » objecte-t-on avec angoisse. Et d'autres de répondre : « Soyez sans inquiétude... On ne vous demandera plus rien... On se décide à être juste envers vous parce que, dès maintenant, on vous a tout pris, ou à peu près, et que vous êtes à quia! »

Hélas! ces lignes pleines d'une douloureuse ironie, résumant assez bien la situation.

Il ne faut pas jeter la pierre aux Anglais. Ils ont une politique. Ils la suivent avec une obstination farouche et heureuse. La France a simplement eu le tort de ne pas lui opposer une politique aussi ferme. Est-il trop tard pour résister et déclarer que notre détresse financière nous contraint d'avoir, nous aussi, « notre politique »?

L'Angleterre témoignera d'une certaine mauvaise humeur, mais elle comprendra certainement. On sait bien, à Londres, que si la France a besoin des Britanniques, ces derniers ne sauraient se passer du concours de notre pays. Alors, pourquoi les profits pour les uns, pourquoi les

concessions perpétuelles pour les autres?

Nous avons soutenu partout la politique de Londres, nous créant dans le monde des inimitiés que rien ne justifie et quand nos alliés ont atteint leurs buts, ils renouent, sans souci de la France, leurs relations avec nos ennemis communs d'hier. N'est-ce pas ce qui s'est passé pour la Russie, pour la Grèce, pour l'Arabie, pour d'autres encore? Quand la France, inquiète, objecte qu'elle doit se préoccuper de sa sécurité, la presse allemande, tel le *Lokal Anzeiger*, répond par cette énormité : La France a un moyen bien simple d'être en sécurité, il lui suffit de « ne plus se livrer à une guerre D'AGRESSION contre l'Allemagne comme elle l'a fait en 1914 »!

Voilà, ô Lloyd George, un des résultats les plus précis de la politique d'égoïsme sacré!

Il en est un autre. Ecoutez André Fribourg. Ayant détaillé les conséquences désastreuses de notre politique de faiblesse, il écrit :

« Pour faire cette politique de faiblesse, nous maintenons sous les armes l'armée la plus forte du monde... Par peur de notre victoire, nous nous déplaçons une compagnie sans être d'accord avec Londres; mais on nous traite d'impérialistes parce que nous avons trop de soldats. La mort a fauché notre jeunesse; nous avons perdu plus d'hommes qu'aucune autre nation, notre main-d'œuvre est anéantie comme pas une, et c'est nous, cependant, qui faisons le plus large effort militaire; c'est nous qui avons perdu le plus d'argent et c'est nous qui devons dépenser le plus... »

Est-ce cela que nous attendions d'une victoire à laquelle la France a le plus puissamment contribué?

On nous dit au lendemain du succès : C'est le triomphe du Droit et de la Justice. Singulière justice qui attribue tous les profits aux uns et qui réserve généralement tous les sacrifices aux autres.

Peut-être serait-il temps de songer à modifier notre méthode?

Nous n'entendons pas proclamer que nous devons agir isolément. La force des défenseurs du Droit réside dans leur union; aussi longtemps que cette union existera nous triompherons des difficultés que la Prusse multiplie sous nos pas. Mais l'accord crée des devoirs et des droits. Ce n'est pas provoquer une scission que de réclamer un peu plus d'équité dans les solutions des problèmes résolus!

L'accord actuel doit être d'autant plus fortement maintenu que la situation est loin d'être de tout repos du côté des vaincus.

Le correspondant du *Temps*, dans une lettre particulièrement intéressante, nous dépeint le chaos parlementaire en Allemagne. Les communistes d'un côté, les pangermanistes de l'autre professent que le sabotage du parlementarisme est le plus sacré des devoirs et ils s'acquittent consciencieusement de cette tâche.

Ecoutez le récit de notre confrère :

Unterleitner, ouvrier en métaux, est à la tribune qu'il entoure les indépendants et les communistes. Ce sont des vociférations auxquelles répondent les protestations et les défis des députés de la droite. Unterleitner cite un passage d'un journal municipal : « Les communistes ne sont pas des Allemands, il faut les coller au mur! » « Très bien! » interrompt le populiste Mettelmann. Remmele, un serrurier, député communiste, se précipite sur lui, le prend à la gorge; les droitiers accourent au secours de leur collègue. C'est la mêlée. L'estrade gouvernementale est submergée par ce flot humain, les ministres disparaissent ainsi que le président. On voit des poings s'élever et s'abaisser, tout le monde crie et s'injurie. Dans les tribunes, un homme en bras de chemise se bat avec ses voisins et les huissiers qui veulent le maîtriser. En bas, les hurlements redoublent. Un confrère de la tribune de la presse a trouvé le mot juste : « On dirait un train de bestiaux qui a déraillé! »

C'est seulement à 6 heures du soir que le chancelier Wirth a pu prononcer un de ses meilleurs discours. Il a eu le courage de condamner les excès des communistes aussi bien que la campagne de haine et de guerre civile des nationalistes. M. Wirth a rompu carrément avec les éléments de désordre de droite et de gauche. Souhaitons qu'il ait le pouvoir de leur imposer silence et de se maintenir malgré leurs intrigues.

Cela suffit à nous fixer sur la difficulté de la tâche du chancelier actuel qui veut « loyalement » exécuter les engagements pris à Versailles.

Il faut de son mieux. Mais qui oserait garantir qu'il triomphera des saboteurs de droite et de gauche?

Raison de plus pour que l'Entente

maintienne l'accord qui est notre seule sauvegarde pour l'avenir.

Au moment où les cheminots, les P. T. T., d'autres encore bataillent âprement pour savoir si les syndicats prendront leur mot d'ordre à Moscou, un russe notoire, le célèbre écrivain Maxime Gorki, adresse au monde une adjuration émouvante :

« Venez à notre secours, écrit-il. Envoyez-nous promptement n'importe quel pain qui puisse être mangé. Dans quelque temps il sera trop tard : le dernier d'entre nous sera « probablement mort de faim! »

Cet appel angoissé vise en particulier les intellectuels russes, mais il peut s'appliquer aussi à l'ensemble de la nation. Un détail précis suffit à l'établir :

Sous Nicolas, la Russie produisait plus de 160 millions de quintaux de blé. Sous Lénine elle n'en donne plus que 19 millions. Le commerce, l'industrie n'existent plus. Il a suffi de 3 ans de dictature bolcheviste pour faire de l'empire moscovite le pays de la Terreur, de la Faim, de la Mort!

Ce n'est pas l'opinion de quelque « réactionnaire » suspect. C'est Gorki qui a adhéré aux Soviets, Gorki devenu un chef bolcheviste qui annonce la faillite du régime.

On pouvait, à juste titre, protester contre les abus criants du régime tsariste, mais en comparaison de ce qu'est devenue la Russie entre les mains des bolchevistes, l'autocratie du Tzar n'apparaît plus que comme un régime de progrès, de prospérité, de probité et de liberté, dont on regrette l'effondrement!

En tout cas, il est bon que l'on sache vers quel abîme nos communistes nous conduira à nous préserver d'urgence!

A. C.

Notre directeur ayant dû partir au milieu de la semaine, en vue de la réunion générale annuelle de la Presse républicaine départementale, n'a pu compléter son article en parlant de la question gréco-turque.

Aujourd'hui, on n'a pas encore reçu de réponse à l'offre de médiation des Alliés ni à Paris, ni à Londres, ni à Rome.

INFORMATIONS

En Haute-Silésie

Le général Hennicker et le général Hoefler sont tombés d'accord sur un plan d'évacuation, qui est de nature à améliorer sensiblement la situation; les insurgés se retireraient dans les trente-six heures qui suivraient l'acceptation de la convention par la commission interalliée jusqu'à la ligne Lubliniz-Gleiwitz-Hindenburg, district de Rybnitz. De son côté, l'auto-protection allemande se retirerait dans les quarante-huit heures sur une ligne passant par Leobschütz et Kreuzburg. Dans les sept jours, les insurgés auraient évacué la Haute-Silésie. Aussitôt, il serait procédé à la dissolution de l'auto-protection allemande, même pour les districts de Rybnitz et de Pless. Il serait institué immédiatement une police régulière dans les régions évacuées. Le projet est soumis actuellement à l'approbation de la commission interalliée.

Le général Nollet fait dissoudre la garde de Berlin

Le régiment des gardes de Berlin, qui avait été constitué avec des unités des différents Etats, à la suite des troubles communistes, a été dissous à la demande de la commission militaire interalliée. Les diverses unités qui le composaient vont être renvoyées dans leurs formations régulières.

La Belgique et les coupables

Au cours de la discussion à la Chambre belge du budget, le ministre de la justice a déclaré, concernant les affaires de la cour de justice de Leipzig, que la Belgique se mettra d'accord avec les alliés pour suivre une politique commune. Le ministre espère que l'on réclamera le jugement de tous les coupables, surtout de ceux qui ont donné les ordres qui ont causé les atrocités de Louvain, d'Andenne et Grammont.

Des Lorrains soldats de Lénine par force

Un Alsacien rentré de Russie a déclaré qu'un grand nombre d'Alsaciens et de Lorrains, prisonniers de guerre allemands, avaient été forcés par les bolcheviks à entrer dans leur armée.

Un escadron de la 15^e division aurait 248 Alsaciens sur un effectif de 350 sabres.

Le rattachement du nom de Delacote, donne un certain nombre de noms de ces malheureux, que leurs parents croyaient déjà morts, et qui sont devenus soldats des divisions internationales de Lénine.

Ses déclarations sont dignes de foi.

Faudra-t-il suspendre les exhumations du front ?

M. Henry Ferrette, député de la Meuse, écrit au ministre des pensions pour lui signaler le danger qu'il y a, au point de vue de l'hygiène publique, à continuer les exhumations et les transports de corps de militaires. Il demande au ministre de bien vouloir décider qu'il sera suris jusqu'au 1^{er} novembre à toute exhumation dans nos cimetières militaires.

Le logement des instituteurs

Le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêté qui intéresse le corps enseignant :

L'institutrice de la commune de Méria (Corse), se plaignait de ce qu'en raison du mauvais état des locaux scolaires, il lui avait été impossible de les habiter; elle réclama au préfet qui refusa d'inscrire d'office de « commune ». L'institutrice, Mme Olivier, s'est adressée au Conseil d'Etat qui vient de lui donner raison.

Le match Carpentier-Dempsey

A New-York, on a arrêté huit individus, contrefacteurs de billets pour assister au match Carpentier-Dempsey. Elle a saisi le matériel d'imprimerie et les clichés qui servaient à la fabrication de ces billets.

L'arène qui est construite pour le match est presque terminée. Elle pourra contenir 91.000 personnes. On compte que la recette dépassera 1 million 500.000 dollars. Il a été déjà vendu pour 850.000 dollars de billets.

Un gisement pétrolier a été découvert en Espagne

Un groupe de financiers de Bilbao, représentant une puissante société américaine, aurait demandé l'exploitation d'un gisement pétrolier qui aurait été découvert entre Agarnoz et Santa-Cruz de Campesus. La concession demandée aurait une superficie de 2.500 hectares.

Chambre des Députés

Séance du 23 juin 1921

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet tendant à modifier certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires. M. Nicod soutient un amendement tendant à considérer comme intermédiaires les unions de sociétés coopératives ou magasins de gros. M. Constant combat l'amendement.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre ajourne la discussion de l'interpellation sur l'exécution des sous-lieutenants Harquin et Millon.

La Chambre vote une motion invitant le Gouvernement à supprimer les bureaux de contrôle des stocks maintenus dans les préfectures.

La Chambre reprend la discussion du projet concernant la taxe sur le chiffre d'affaires.

L'amendement Nicod est repoussé par 454 voix contre 144.

Séance du 24 juin 1921

La Chambre reprend la discussion du projet modifiant la taxe sur le chiffre d'affaires. Elle repousse divers amendements, notamment celui de M. Israël tendant à fixer à 1.10 0/0 le taux de l'impôt pour les affaires afférentes au logement et à la consommation sur place de boissons et denrées alimentaires.

Sénat

Séance du 23 juin 1921

Le Sénat vote le projet tendant à garantir le emploi aux rappelés sous les drapeaux, en particulier ceux de la classe 19.

Le projet approuvant le protocole additionnel à la convention du 19 octobre 1920, signé à Paris entre la France et les puissances alliées est adopté. Il vote également le projet approuvant le protocole concernant le statut de la Cour permanente de justice internationale.

CHRONIQUE LOCALE

PAS DE PRIVILÈGES !

La Chambre discute actuellement le projet tendant à apporter des modifications à la taxe sur le chiffre d'affaires. Ces modifications n'ont d'autre but que de faire rapporter de nouvelles ressources au budget, car la taxe sur le chiffre d'affaires telle qu'elle est appliquée, n'a pas donné ce qu'on en attendait.

Il faut de l'argent à l'Etat, et malheureusement ceux qui possèdent, qui peuvent payer, se dérobent, n'avouant pas leur avoir, et ne paient pas en proportion de cet avoir.

Encore un coup, et le commerce et l'industrie seront écrasés par les impôts énormes que l'on crée.

Mais il est un point sur lequel tous les citoyens devraient être imposés selon leurs moyens. Il ne devrait pas y avoir de privilèges fiscaux.

Or, à la Chambre, au cours du débat sur le projet concernant les modifications à apporter à la taxe sur le chiffre d'affaires, la question de l'exonération de la taxe en faveur des coopératives a été agitée.

Elle a été combattue par le ministre du commerce, qui a estimé que c'était constituer de nouveaux privilèges à l'égard des charges fiscales.

Aussi bien, notre confrère parisien des *Débats* écrit avec raison, qu'exempter les coopératives de la taxe sur le chiffre d'affaires, c'est faire que dans ce pays, des gens exerçant la même fonction économique de répartition ne paieront pas les mêmes droits.

Les conséquences de cette tactique seraient graves.

Au point de vue fiscal, l'impôt s'évanouirait et, au point de vue économique, le commerce serait remplacé par les coopératives.

Certes la coopération a du bon et il est désirable de la voir se développer, mais doit-elle tout remplacer? Il ne faut pas oublier que c'est l'initiative individuelle qui a fait le développement économique de ce pays et que, si on peut admettre que le consommateur se groupe pour échapper à des bénéfices commerciaux qu'il juge excessifs, la loi fiscale ne doit point l'avantager. Cette théorie a provoqué les protestations de l'extrême gauche.

Certains de ses membres ont vu là une hostilité gouvernementale contre les coopératives. C'est là une interprétation inadmissible.

Le ministre du commerce, comme il l'a dit, d'ailleurs, s'est élevé contre les privilèges et non pas contre les coopératives et, en prenant cette position, il défend un principe juste et se montre, plus que les membres de l'extrême-gauche, confiant dans l'efficacité du principe coopérateur.

Pour nous, nous avons toujours soutenu que la coopération est un système auquel on peut recourir pour échapper aux exigences jugées trop grandes de certains commerçants, mais non pour échapper aux impôts.

Au reste, la Chambre a repoussé, dans la séance de vendredi, un amendement tendant à créer des privilèges en faveur des coopératives.

L'Etat a besoin d'argent : que ce ne soient pas toujours les mêmes qui paient, dans tous les cas, qu'il n'y ait pas de privilèges.

Il y en a bien assez, et des plus riches, qui se dérobent à l'impôt.

LOUIS BONNET

Chronique touristique

FIGEAC, métropole du Célé (Suite)

Parmi les innombrables vieilles demeures de Figeac, certaines sont restées presque intactes; le temps a mutilé à peine quelques-uns de leurs détails ornementaux. Je ne saurais ici les décrire toutes, en donner même une liste complète. A quoi bon tenter d'inutiles crayons des hôtels d'Anglanat et de Balène, du logis des Templiers, des maisons Gallot de Genouillac, de la Porte, Dumont-de-Sournac, Séguier, Champollion, dont les noms rappellent ceux de plusieurs illustres enfants du pays. Fenêtres, portes, loggias, tourelles, frises et cordons, corbeaux et gargouilles, ferronneries des balcons et des grilles méritent autre chose qu'un coup d'œil dans une promenade ou une ligne dans une nomenclature. Il faut aller de l'un à l'autre de ces logis sans trop mesurer son temps, avec le seul souci de rendre à la beauté les hommages qu'elle mérite.

L'une des premières stations sacrées à l'Hôtel de la Monnaie la visite détaillée qu'exige ce monument du XIII^e siècle, unique par sa simplicité, son élégance et son unité. Le pèlerinage aux vieux logis, ainsi inauguré devant une relique du moyen âge, finira après d'un chef-d'œuvre de la Renaissance, malheureusement placé dans un vilain cadre et fort endommagé par les intempéries. Je veux parler de la maison dite de Sully. Si le grès de la maison montre encore son écusson, ses cariatides, ses mufles léonins, ses guirlandes, son cartouche à monogramme, ses corniches et ses chapiteaux, l'humidité inflige à cette pierre somptueuse de navrants outrages. Pour sauver le vantail, aussi précieux et plus fragile, la Municipalité a dû se mettre en lieu sûr. Je l'avais vu à sa place au début d'août 1920; je ne l'y ai plus aperçue à l'heure actuelle.

Notre-Dame date des XII^e et XIII^e siècles. Sévère au dehors, avec ses deux étages, ses courtes fenêtres et ses longs arcs-boutants, elle n'a reçu de son clocher moderne qu'un négligeable supplément de parure. A l'intérieur, les sept travées des voûtes constituent un noble vaisseau. Une chapelle souterraine rappelle l'ancienne crypte. La merveille du lieu est le rétable qui entoure les autels de statues, de colonnes, de guirlandes de fruits et de feuillages d'une richesse et d'une variété éblouissantes. Notre-Dame possède nombre d'œuvres d'art de ce genre. Aucune ne prévaut sur celle-ci!

Sur la place du Puy, une série d'arcades témoigne de la splendeur médiévale de l'ancien hôtel de ville malheureusement démolí. Derrière l'église se dressent, au bon air, les bâtiments du collège. Des terrasses de Notre-Dame la vallée du Célé et les coteaux qui la dominent. A l'est, la rivière encaissée dans des gorges, se laisse deviner plutôt qu'apercevoir. A l'ouest, à travers une plaine large, elle brille entre les arbres des prairies et l'on suit au loin ses méandres. Egayant l'une et l'autre rive, des villages et des châteaux s'entourent de bosquets et de parcs. Le rouge des labours et le vert des pâtis alternent jusqu'au sommet des pentes isolées, jusqu'aux plans les plus lointains des plateaux.

Mais ce que le touriste contemple le plus curieusement, c'est la dégringolade des toits de la ville, striée par les coupures des rues, hérissée par les mille pointes des tourelles et des cheminées. Cette cascade de tuiles rousses vient mourir contre le rempart de frondaisons dont les quais et les boulevards entourent le vieux Figeac. De l'autre côté de l'eau, au pied de Tombe-Biau et du Gingle, les villas du faubourg s'égaillent sous d'autres ombrages moins rectilignes.

On s'attarderait volontiers au pied des contreforts de Notre-Dame. Mais il n'est si attachant belvédère que ne se quitte, quand on est seulement de passage dans une ville et que l'on ne l'a point encore parcourue tout entière.

Redescendons au carrefour voisin de la maison de Sully. Visions le pittoresque faubourg du Pin. Une dérivation du Célé le traverse et le transforme en une petite Venise. Des maisons parfois anciennes profitent sur le canal à l'eau vive une multitude de ponts souvent très vieux eux-mêmes. Les arches de ces passages plats ou en dos d'âne présentent toutes les formes d'arcs imaginables. Tantôt elles laissent aux crues un large passage; tantôt elles s'écrasent pour frôler de leur ciel de voûte les frissons du courant. Ces ruisseaux artificiels se dédoublent pour parcourir la portion sud-orientale de la vieille cité, quartier que nous longeons maintenant

en revenant à la rivière. Nous suivions l'emplacement des fossés du moyen âge. Des pans encore solides des remparts de l'enceinte démantelée servent de murs aux terrasses de jardins bourgeois. Nous rejoignons le Célé à proximité d'un barrage. L'eau saute, gronde, écume et bouillonne. Apaisée tôt après, elle baigne, en paillonnant au soleil, le quai où nous marchons sous un dais épais de frondaisons. Chevauchant le parapet, des pêcheurs trempent du fil dans l'eau avec conviction. Sur l'autre rive, des lavasses secouent leur linge et les battoirs scandent de sonores discours.

Le pont qui nous donna accès dans la ville se rapproche de nous. Peu avant que nous ne l'atteignons, une esplanade ouvre sur notre droite son carré-long verdoyant.

C'est la place de la République, mieux connue en Quercy sous son vocable antérieur de place de la Raison. Elle occupe apparemment l'emplacement du fameux monastère, tout au moins de ses principaux bâtiments. L'église abbatiale, plus tard collégiale, maintenant paroisse principale de Figeac ferme de ses murs puissants toute la face nord de la promenade. J'ai cité ailleurs les vers dédiés par M. le président Malrieu à Notre-Dame. Je m'en voudrais de ne point reproduire ici le couplet non moins éloquent et balancé sur un rythme pareil que le même poème adresse à Saint-Sauveur :

« Basilique, à la fois église et capitole,
« Dont l'abbé suraîn portait sous son docteur
« Le glaive de justice et le sceau de la loi,
« Disant messe à l'autel, sous la croix et la mitre,
« Président au chapitre,
« N'ayant nul au-dessus que le pape et le roi ».

Avant de franchir le seuil de Saint-Sauveur, consacrons à la place les quelques instants d'attention que son charme requiert. De beaux logis et d'agréables terrasses bordent les grands côtés de l'esplanade. Des arbres vigoureux en font un lieu de repos plaisant aux jours caniculaires. Aussi les bancs sont-ils garnis de fleurs ; le terre-plein égayé des ronds et des poursuites de bandes d'enfants. Une grande baraque, dont le fronton porte le mot « Théâtre » attire ce soir les amateurs d'émotions devant un drame de cape et d'épée dont voici le programme sur un tableau noir.

En accédant à l'esplanade, nous contournerons une pyramide aux lignes sévères, dont la base se couvre d'hieroglyphes. Il n'est pas besoin de lire une seconde inscription, plus aisément intelligible, pour deviner que ces pierres assemblées commémorent la renommée de l'égyptologue Champollion-le-jeune.

Plus loin, vers l'est, un autre monument érige, sur un chant piédestal, la masse d'un groupe de guerriers de bronze. Beaucoup de mouvement et de vigueur chez ces personnages dont les gestes symbolisent la part prise par les enfants du pays à la tragédie nationale de 1870-1871. Quelqu'un nous le fait remarquer avec humour, l'un des soldats paraît avoir mis à terre le genou qui ne convient pas ! Cette erreur, sans doute voulue du statuaire, ne dépare en rien l'ensemble qui a grand air dans ce cadre.

Franchissons le portail moderne de Saint-Sauveur. Ce sanctuaire se trouve, nous l'avons dit, en proie à des réparations importantes. Elles défigurent provisoirement son aspect. A la croisée du transept, on a dressé un fond postiche. Devant cette cloison, se dresse un maître-autel de fortune. En ce état, il est difficile de reconnaître le développement du choeur, chargé par la théorie des chapelles. On doit se borner à goûter la robuste élégance du triforium du xiv^e siècle, la hardiesse des voûtes, la noble disposition des baies supérieures, puis à admirer les détails de bénitiers et de fonts baptismaux vénérables.

Le mur de planches franchi, on tombe dans un chœur. On le traverse et, par le transept de droite que surmonte une superbe rose, on gagne un peu à tâtons, la chapelle de Notre-Dame de Pitié.

La pénombre y règne de concert avec une fraîcheur presque offensive. Un commutateur tourné, l'électricité joint sa lumière crue à la lumière faimée par les verdures qui arrivent comme à regret du dehors. S'ils revenaient nous faire les honneurs de cette salle, que passeraient de notre éclairage moderne les moines qui déambulaient jadis entre ces puissantes colonnes, sous les voûtes élancées de cette triple nef ? Pour nos yeux résignés aux anachronismes du progrès, la nappe de charbon que nous avons répandue reste la bienvenue. Grâce à elle, nous pouvons regarder l'un après l'autre, à loisir et avec respect, comme on feuillette un album de grand prix, les nombreux panneaux qui couvrent les murs. Pour être disparates, ces boiseries n'en demeurent pas moins admirables. Le rêve mystique y confronte avec un réalisme tantôt naïf, tantôt narquois. Certaines scènes sont composées par un poète ; la plupart sont réalisées par des artistes experts. Les panneaux de Notre-Dame-de-Pitié montrent après le rétable de Notre-Dame-du-Puy que la sculpture sur bois fut en honneur par ici à toutes les époques et sut y produire des pièces remarquables. Bien des choses curieuses ont échappé sans doute à nos yeux durant notre promenade générale et nos visites particulières. Figeac est trop encombré de souvenirs de son histoire pour que le touriste puisse nourrir la prétention de rien omettre, même d'important, aussi bien renseigné soit-il d'avance. Quand une cité possède autant de joyaux disséminés dans toutes ses rues, c'est-à-dire miraculeusement maintenus à leur place, chacun dans son érin traditionnel, il ne saurait être question pour le passant de faire le dénombrement complet de ce trésor. Il suffit qu'il emporte, en poursuivant sa route, le souvenir vivant d'une ville restée digne de son long passé et peu disposée à en laisser disparaître les traces.

Mieux que nul autre, ce coin de terre impose cette impression. Dans son cadre de plantureuses verdures, Figeac incline ses toits capricieux du sommet du Clau aux berges du Célé, cache mille et un trésors dans le labyrinthe de ses ruelles, étale au soleil les masses imposantes de ses églises. On comprend sans peine que M. Cavalé ait choisi pour épigraphe à son livre un vers d'Horace dont l'inspiration fait songer au couplet célèbre que Joseph du Bellay dédia à son petit Siré !

ENG. GRANGIE,
Délégué départemental
du Touring-Club de France.

Service vicinal

M. Debut est nommé cantonnier à Couzon, en remplacement de M. Fournié.

Ça continue !

Pour avoir voulu nous faire manger du bon pain, les boulangers de Cahors sont l'objet des foudres des éminents fonctionnaires que resserrent encore les locaux de la Préfecture, dans la partie réservée et dénommée « le Bureau Permanent ».

Comme nous l'avons déjà dit, les boulangers, profitant de la décision gouvernementale relative à la liberté de circulation des farines, avaient tout naturellement commandé à des minotiers des départements voisins de la bonne farine.

En effet, dans ces départements, comme le Tarn-et-Garonne par exemple, pour ne citer que celui-là, le pain depuis de longs, de très longs mois était du gâteau en comparaison de celui que nous mangeons même encore à Cahors.

Pourquoi cette différence ? Ne cherchons pas à l'expliquer : aussi bien, les Cadurciens en connaissent trop la raison.

Donc, nos boulangers ayant fait venir cette farine, ne furent pas peu étonnés, un beau matin, de voir pénétrer chez eux, les envoyés du bureau permanent : « Faites excuses, pardon, m'sieur le boulanger, dit le plus élevé en grade en retroussant la pointe de sa barbe, faudrait voir que l'on sache comment est faite cette farine-là ? Mais d'avance, je vous déclare que je mets les scellés sur les sacs qui ne viennent pas de Cahors. »

Et avant que les boulangers ne fussent revenus de leur stupeur, les délégués faisaient comme ils l'avaient dit : ils posèrent les scellés sur les sacs de farine qui ne provenaient pas de la Halle ou de la salle du lycée de filles, où comme l'on sait, se faisait l'élevage des charançons et des vers destinés à l'alimentation de la population.

Les boulangers protestèrent : les scellés furent levés, mais les gentlemen du Bureau permanent emportèrent des échantillons de la farine.

Et ces jours-ci, dans l'histoire de l'administration française, sera mentionnée comme l'est dans l'histoire des catastrophes économiques une pluie de sauterelles, les boulangers, disons-nous, ont reçu avis d'avoir à payer une amende de 40 francs par balle de farine provenant d'un département autre que le Lot.

Il paraît que cette farine était trop bonne pour les Cadurciens ! Merci !

Mais quelle est donc cette mauvaise plaisanterie ? La farine de Montauban est interdite à Cahors ? Alors, à Montauban, il est permis de manger du bon pain et à Cahors il est réservé toujours la mixture abominable ?

Au reste, en quoi le boulanger est-il responsable de cette farine, puisque la farine est achetée au marché et ce fut le minotier qui fut frappé ?

La logique et le Bureau permanent ce n'est pas la même chose : il n'y a qu'à faire un petit tour chez lui, pour le constater !

Donc, pour avoir voulu nous donner du pain semblable à celui qu'on mange dans les départements limitrophes, les boulangers de Cahors sont frappés d'une forte amende.

Notons que c'est la commune de Cahors seule qui est frappée : dans les communes voisines, la population mange du pain de pur froment, car nulle part on ne veut des mixtures livrées par le Bureau permanent.

Et dire que les contribuables sont obligés de se saigner aux quatre veines pour entretenir une pareille administration !

LOUIS BONNET.

Licence en droit

Nous apprenons avec plaisir que M. Jean Ausset, fils du sympathique Docteur, vient de passer, avec succès les examens de licencié en droit devant la Faculté de droit de Paris.

Nos félicitations au jeune licencié.

Lycée de jeunes filles

Mlles Elise Féres et Lucienne Rouget, élèves du lycée de jeunes filles, viennent d'être reçues au concours de Dames Employées des Postes et Télégraphes.

Mlle Féres, élève de 3^e B, est admise brillamment avec le n° 211 sur 2.000 admissibles.

Nos félicitations.

P. T. T.

Dans la liste des candidates reçues au dernier concours pour l'emploi de dame employée des P. T. T., nous relevons les noms suivants des candidates du Lot :

Mlles Féres, avec le n° 211 ; Queille, avec le n° 327 ; Cassagne, avec le n° 495 ; Bachler, avec le n° 605 ; Gayraud, (L), avec le n° 976 ; Périé, avec le n° 983 ; Flovrac, avec le n° 1052 ; Calvet, avec le n° 1076 ; Gervais, avec le n° 1088 ; Loubière, avec le n° 1128 ; Rouget, avec le n° 1160 ; Bastil, avec le n° 1253 ; Gayraud (G), avec le n° 1338 ; Soulié, avec le n° 1463 ; Destruel, avec le n° 1516 ; Girma, avec le n° 1900.

Félicitations.

Echos de la fête du 19

Nous avons indiqué, dans le compte-rendu du banquet qui a eu lieu dimanche à Cahors, en l'honneur de M. Colrat, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, que des discours avaient été prononcés par MM. le professeur Diehlé, le Préfet, de Monzie et Colrat.

Nous sommes heureux de publier

le beau discours prononcé par M. Brisard, Préfet du Lot, dans lequel il a montré la nécessité qu'il y avait à encourager, à développer l'éducation physique :

Messieurs,

Après le magistral discours que vient de prononcer M. le professeur Diehlé, pour exposer les avantages que présente la pratique des sports aux points de vue de l'hygiène, du développement physique, de la natalité et de la défense nationale, je ne saurais vouloir vous faire à mon tour un long exposé.

Je demande qu'il me soit permis tout d'abord de dire à M. le Ministre combien je suis heureux de lui souhaiter la bienvenue dans ce département du Lot qui m'est déjà cher et auquel je suis attaché non seulement par les liens de famille les plus étroits, mais encore par les liens d'une affection très vive et déjà ancienne, que ne peuvent affaiblir ceux qui l'unissent au département de Saine-et-Oise qu'il représente avec tant de distinction. Car nous ne sommes pas seulement l'occasion de l'entendre acclamer, alors que j'y exerçais récemment encore mes fonctions administratives.

En venant aujourd'hui à Cahors, malgré des obligations qui paraissent si lourdes et dont il a eu le devoir de se dégarer, il donne à la population cadurcienne un témoignage de sympathie toute particulière auquel elle ne peut pas manquer d'être sensible, en même temps qu'il affirme au nom du Gouvernement la sérieuse attention que les pouvoirs publics portent au développement des sports dans notre pays.

Sa présence ici est un encouragement précieux pour les membres des vaillantes sociétés réunies dans notre ville et aussi pour les dévoués organisateurs de cette grande et belle fête fédérale qui sont dignes de tous les éloges.

L'œuvre à laquelle travaillent avec ardeur tous ces fervents des sports est, nous le savons, une œuvre de haute portée sociale et patriotique. Car nous ne saurions considérer les exercices et les jeux sportifs, tels qu'on les pratique aujourd'hui, comme de simples divertissements à l'occasion desquels l'agilité, la dextérité, la souplesse, la puissance musculaire s'accroissent favorablement. Le jeu gymnastique et les jeux d'autrefois, — jeux de barres, jeux de lours, jeux de ballon ou de balle pour les jeunes gens, jeux de corde, jeux de raquettes ou de tennis pour les adultes, — ont été et sont encore de ce jour de nos jours, les exercices les plus favorables de qualités physiques qui ne sont pas à dédaigner. Mais on peut dire que leur action est fort limitée et qu'elle s'exerce à un peu au hasard, sans mesure et sans plan rationnellement établi ; tandis que ce sont des méthodes variées, scientifiques, théoriquement étudiées avec soin et constamment perfectionnées par la pratique sur des observations intéressantes recueillies dans les concours, dans les rencontres rivaux de ville à ville, qui ont permis, même en ce temps de guerre, de maintenir dans de bonnes conditions actuelles des diverses manifestations sportives et des jeux athlétiques. Et les qualités mises en valeur par ces exercices rationnels et ces jeux savants sont de ceux qui influent sur l'avenir de la race et de la nation, dans une large mesure, ses destinées. Indépendamment de la santé, de la force et de l'adresse qui s'acquiert par un entraînement méthodique et assidu, nous savons que les exercices physiques ont pour effet de développer le caractère, de donner à l'individu une certaine nonchalance susceptible de paralyser les qualités les meilleures.

Dans nos campagnes, notamment, quelles heureuses transformations n'ont-elles pas apportées à l'organisation et la pratique des sports, de jeux intéressants pour les deux sexes, parvenant à animer l'activité d'une jeunesse qui s'y annuie chaque jour davantage, et, par là même, par l'entraînement à un effort physique et intellectuel au service de la patrie ?

Quelques efforts sérieux ont déjà été faits dans ce sens ; il importe de les généraliser et de les intensifier.

Je lève mon verre au succès de ces efforts et aussi à l'honneur de ceux qui, dans un sentiment vraiment patriotique, pour leur part, je suis heureux de rendre hommage. Enfin je vous invite, Messieurs, à porter avec moi un toast à la santé de M. le Président de la République.

Fédération des Associations Agricoles du Lot et du Quercy

Les conseils d'administration de la Fédération et de la Coopérative, se sont réunis les 13 et 19 juin à Cahors pour la vérification des comptes de l'exercice d'août 1920, à mai 1921.

La situation financière se résume à :

Recettes (pour 220 wagons environ de marchandises vendues).....	1.036.441,10
Dépenses (pour achat de ces 220 wagons de marchandises).....	1.011.561,90
Bénéfice brut.....	24.879,20
Frais généraux (de fonctionnement, de personnel, de bureau, d'intérêt des parts, etc.).....	30.777,45
Bénéfice net.....	3.102,05

Le bénéfice net sera versé aux fonds de réserve.

L'Assemblée approuve cette gestion dont le résultat suffit seul à faire confiance à cette organisation. Elle décide que le magasin cesse de fonctionner à partir du 31 mai au nom de la Fédération, elle le passe à dater du 1^{er} juin au conseil d'administration de la coopérative qui accepte.

On passe ensuite à l'étude de diverses questions, notamment celles des sacs vides à rembourser aux syndicats, des intérêts des parts souscrites, du journal « l'Agriculteur du Lot », de la Fédération interdépartementale.

Enfin, sur la proposition de M. Fréjaville, l'Assemblée émet le vœu que des économies sévères soient réalisées dans tous les budgets, et que des mesures soient prises pour qu'aucune dépense ne soit engagée sans l'autorisation expresse du Parlement.

Elle émet un vœu concernant la Pharmacie Vétérinaire, à savoir, que soit repoussée la proposition de loi Vincent, en instance devant le Parlement tendant à interdire aux vétérinaires la vente des produits pharmaceutiques destinés aux animaux.

Nos compatriotes à Paris

9 h. 45, heure militaire. La grande cour du départ à la gare d'Austerlitz est pleine d'une foule remuante et joyeuse d'où fusent de gais propos et de clairs éclats de rire. Au milieu, la canne haute et le panama en bataille, l'ami Barrière arbore un écriteau : *La Grappe du Quercy*. C'est qu'en effet, cette Société a convié ses innombrables grains, (mais que n'ouï pas un !) à une charmante partie de campagne.

Cicerone émérite, en 2 temps et maints mouvements, l'ami Villars a tôt fait de donner à chacun son billet et le défilé gagne le quai. Faurel, débrouillard comme un quercyinois, a obtenu un wagon réservé, insuffisant sans doute, mais qui permet à un grand nombre d'amis de se grouper par conta, rire, dire des blagos et commencer dès le départ la vraie partie de plaisir que fut cette délicieuse journée.

Jubisy, Savigny, Arpagon, tout le monde descend, personne ne s'est arrêté à Perray-Vaucluse ! Le cortège, pancarte en tête, gagne la *Maison Barol*.

A ceux qui se demandaient pourquoi le lieu choisi pour cette excursion était la même que l'an dernier, il suffit de jeter un coup d'œil sur la salle du banquet pour penser de suite à « Bis repetita placent ». Spacieuse, gaie, fleurie, cette immense salle, avec ses trois terminables tables, était fort aryanante et ce n'est que par principe que chacun voulait prendre l'apéritif.

Malgré l'organisation parfaite, quelques amis, Pons en tête, faillirent faire une scène à ce brave Villars : la table d'honneur ne comptait pas une dame ! Mais l'accusé eut la défense facile : Sou troppos, et toutes pas pouillous uno mai que l'autro ! Et il fut absous à l'unanimité plus une voix.

Le repas, composé de mets quercinois : solissou, sordinos, combolouz, cèses, mousoulous, roustif, ensalado, fraisos, froumatze, bi blon et routze, nèbe et biel, chompagno, café et lou resto, fut copieux, délicieux et gentiment servi. Le patron insistait pour faire réserver chacun et mai d'un èro un bouci uille.

Au dessert, l'ami Vialle, président, dit sa joie de voir une si jolie grappe aux grains si nombreux et si émerillonés. Il remercia fort gentiment les organisateurs Villars et Barrière, Bescol et compagnie, et eut un mot heureux quand, s'adressant à l'esaim des jolis minois féminins qui formaient, avec les orchidées, un si harmonieux ensemble, il les assura qu'il n'est pas de fête possible sans la présence des deux chefs-d'œuvre du Créateur : les femmes et les fleurs. Un mot aussi pour les deux dévoués président et vice-président de l'Office de Travail qui, si modestement, s'étaient voulu que l'on en parle, se dévouent sans compter et sans relâche pour nos compatriotes. Et un triple bravo à l'ami Laborie.

Mais si, en Quercy, l'horticulture, les fleurs, les cigales, ou plutôt des rossignols. Je ne veux nommer personne, tout le monde les connaît et les salves d'applaudissements à faire trembler les parquets qui remercièrent chanteurs et conteurs leur prouvèrent bien qu'à la Grappe on veut et on aime des artistes Loisés.

Genêtide idée. Un ami a apporté un appareil et y a fait des groupes. Chouette. N'embouyrai un o mo bello-maire ! Pendant ce temps, la salle était débarrassée et un piano appelait les disciples de Terpsichore. J'en suis, j'y cours. D'autres s'en furent voir la fête du pays. Et bon nombre, enchantés, prièrent notre compatriote Barol de leur servir à dîner. Ce qu'il fit avec la même amabilité que pour le déjeuner. Comme à midi, le dessert fut agrémenté de monologues au sel quercyinois qui firent : « rire o bel pissol » même ceux qui n'ajoutent plus la force de se tenir les côtes.

En résumé, belle et délicieuse journée qui, espérons-le, se renouvelera afin que, plus nombreux encore nous puissions répéter en chœur, formidablement : « Vive la Grappe du Quercy ».

Jean de LARAMIERE.

Parmi les nouveaux promus dans l'ordre de la Légion d'honneur dont le *Journal Officiel* a publié les noms, nous relevons avec plaisir le nom de M. Paul Veillon, ancien conseiller de Préfecture de Cahors, où il a laissé le plus sympathique souvenir.

Depuis qu'il est à la Préfecture de la Seine, M. Paul Veillon se rappelle le Quercy, et nos compatriotes trouvent toujours en lui le plus bienveillant accueil. Aussi est-ce en leur nom à tous que nous lui adressons nos bien chaleureuses félicitations.

Le samedi 11 juin a été célébré, en l'église Jeanne d'Arc, le mariage de notre gracieuse compatriote Mlle Léontine Laval, dont les parents, originaires de St-Germain-du-Bel-Air, tiennent un restaurant rue du Chevaleret. De très nombreux compatriotes étaient venus assurer les charmants époux de leur cordiale sympathie et leur exprimer leurs vœux chaleureux de bonheur et de prospérité.

Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

Le Comité du Syndicat d'Initiative a l'honneur de rappeler au public que la liste d'inscription pour l'excursion en automobiles du dimanche 3 juillet dans la vallée du Lot en aval de Cahors et au château de Bonaguil, sera close le lundi 27 juin, dernier délai.

Morts pour la France

Fête du 3 Juillet

Tous les jours, ils reviennent au pays, enveloppés dans les plis du drapeau ; leurs cercueils disparaissent dans les gerbes de fleurs cueillies sous ces contrées, qui ne les oublient pas, car la nature s'est ressaisie et, chaque année, elle orne leurs tombes isolées des plus riants couleurs, symboles de leur jeunesse, fauchée dans sa fleur !

Ils reviennent, et en parcourant les rues de notre ville ou les allées de sa nécropole, quelles ne doivent pas être leurs pensées ! Pas le moindre signe commémoratif, rappelant qu'ils ont versé leur sang là-bas ! On n'a pas encore songé à eux et voilà 7 ans bientôt que ces horreurs ont commencé. Oh ! comme assaillent ma mémoire ces lignes d'un romancier de la tranchée : « N'oublions pas ! sans quoi, les voiles de deuil, comme des feuilles mortes tomberont, et nos chers morts mourront une seconde fois ».

Non, ils ne peuvent mourir, car leur souvenir se transmettra de génération en génération, dans ces mausolées, qu'on appelle nos cœurs. Mais, ils ont droit à une preuve tangible, visible, éclatante, qu'ils sont toujours debout, comme ces moribonds héroïques qui se relèvent à l'appel de leur chef ! Aussi, les « Ascendants » ont-ils résolu d'activer l'érection d'un monument de la ville, en l'honneur de leurs chers enfants, les nôtres à tous. Le 3 juillet, on donnera une grande fête, la Fête des Morts de la Tranchée ! Qu'elle soit la plus belle, de douce, fructueuse surtout, brillante, étincelante, que personne ne refuse sa présence et son obole si modeste qu'elle soit. C'est la fête de la gloire Cadurcienne : Vivent nos Morts !

A eux nos cœurs, mais prouvons-le !

Ant. CHERY.

CHRONIQUE SPORTIVE

La grande fête sportive organisée les 9 et 10 juillet prochain par le Compound-Club Cadurcien au profit des « Camps de vacances » promet d'être et déjà, d'être des mieux réussies. Les sociétés sportives suivantes ont déjà envoyé leur adhésion : Vaillante Toulousaine, — Sporting-Club de Chateauroux, — Toulouse Olympique Employés Club, — Union Sportive P. O. Orléans, — Sporting-Club P. O. Paris, — Compound-Club Athlétique Briviste, — Club Athlétique Limoges, — A. S. P. O. Briviste, — A. S. P. O. Usselaise, — U. S. Luzéchoise, — La Souillagaise, — Stade Prayssacais, — U. S. Saint-Cérentine, — S. C. Puy-l'Évêquois, — Elnocelle de Gourdon, — U. S. du Buisson, — C. A. Castelsarrasin, — C. C. A. Capdenacois, — Avenir Olympique de Viviez, — Les engagements n'étant clos que le 31 juin, la liste des clubs s'allongera toutes prévisions, toutes sociétés participant aux diverses épreuves des 9 et 10 juillet.

Nous donnerons dans notre numéro de mardi le programme détaillé de la Fête.

Régates du 3 Juillet

Dimanche prochain auront lieu les Régates organisées par l'Aviron Cadurcien auxquelles prendront part de nombreuses sociétés nautiques.

L'Aviron Réolais ; le Club Nautique Montalbanais ; l'Aviron Villenovois et l'Aviron Agenais ont déjà envoyé leur adhésion.

Des pourparlers sont engagés avec d'autres sociétés parmi lesquelles se trouvent, l'Ur-Yoko de St-Jean-de-Luz ; l'Aviron Arachonnais l'Emulation nautique de Toulouse, Bergerac, Castillon, etc.

Nous donnerons dans un de nos prochains numéros le programme de la fête et la liste définitive des sociétés engagées.

Aviron Cadurcien

Tous les membres actifs de la société sont instamment priés d'aller retirer de 8 heures à 10 h., et de 12 à 14, chez M. Barthès, la carte qui sera rigoureusement exigée le 3 juillet à l'entrée des régates et devra être portée ostensiblement.

Hyménée

Mardi, a été célébré à Cahors le mariage de M. Louis Iches, chef de bureau à la Préfecture du Lot, avec Mlle Guiraudet, employée à la Préfecture.

Aux nouveaux époux, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Obsèques

L'inhumation des soldats Vignals et Hérel morts au champ d'honneur a eu lieu à Cahors au milieu d'une affluente d'amis qui ont témoigné aux familles de vives sympathies.

Aux familles Vignals et Hérel, nous adressons nos sincères condoléances.

Société des Etudes du Lot

Séance du 22 mai 1921

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r BERGOUNIQUX

M. Daynard rapporte le travail de notre confrère, M. Sahuc, qui est un glossaire patois de la région de Castelnau. Il comprend 2 parties : 1^o un lexique français-patois ; 2^o un recueil de locutions, de dictons et de proverbes patois.

Dans la première partie, certains mots tels que *abime, adulte, annuaire*, etc., n'ont pas leur équivalent en patois ; d'autres et surtout des noms de plantes, tels que *colza, thym, girofle, jizeron, pourprier*, etc., ne sont pas cités.

La 2^e partie est d'une lecture intéressante. On y lit des mots intraduisibles en

français ; ainsi : *tripeuletsa, bargouilla, engantat, escoadoubin, calimas*.

Ce travail méritoire fixe un moment de cette langue romane qui malheureusement s'évanouit peu à peu et qui est si colorée, si jeune.

M. le Docteur Bergounioux a lu, dans le *Mercure de France* du 1^{er} février 1921, mention d'un livre de M. Alexis Forel, « Voyage au pays des sculpteurs romans ». Il y est question des Eglises de Beaulieu, Carrenac, Souillac, Cahors et Moissac. Des aquarelles délicieuses de Mme Forel sont consacrées à l'absidie et au clocher de notre cathédrale.

M. Bergounioux donne lecture d'une nouvelle biographie du frère Louis Mesplède de l'ordre des Dominicains. Prieur d'abord du couvent de Figeac, puis de celui de Cahors, enfin provincial du Languedoc, il fut professeur de théologie à l'Université de Cahors, de novembre 1629 à février 1655 où son remplacement dans sa chaire après sa mort survenue depuis peu.

D'habitude, on le fait naître à Cahors vers 1601 et mourir en 1663 âgé d'un peu plus de 60 ans. Il serait plutôt né vers 1595, s'il avait vraiment cet âge à son décès.

Il était de Narbonne, comme l'indiquent le titre de ses ouvrages « *actore Ludovico Mespliede Narbonnense* » et une inscription, faite de sa main, le 5 mai 1626, lors de sa réception de licencié en Philosophie, sur un registre des graduations de l'Université de 1617 à 1647, conservé à la Bibliothèque de l'Université de Toulouse. Très attaché à l'observation des règles monastiques, il voulait qu'on réformât son Ordre, ce qui lui attira l'animosité des autres provinciaux. Il joua un rôle actif dans les discussions de notre Université de cette époque, notamment, en 1639, au moment du remplacement de Jean de Lacoste dans sa chaire de Droit Civil. Il fut aussi délégué avec Mgr Alain de Solminihac à ce même sujet et à propos de ses opinions suspectes de jansénisme qu'il professait dans ses cours de théologie. Il passa pour un bon prédicateur.

Après la traduction en langue romane du texte français de la Vie de Sainte Fleur qui avait paru en 1625, il publia de 1643 à 1645, plusieurs ouvrages concernant la religion qu'il proposait.

En août 1642, il passa, pour l'impression d'un livre intitulé « *Causa status provincie Occitaniae* », une convention donnant de précieuses indications sur le prix de ce genre de travail, avec André Rousseau, fils et successeur de Claude, imprimeur du Roi, de l'Evêque, de la Ville et de l'Université.

M. le chanoine Albe lit la description de la grotte de Sainte-Eulalie (vallée du Célé), et des trouvailles qu'y a faites notre confrère M. l'abbé Lemozi, curé de Cahors. La plus remarquable est une gravure préhistorique de renne et aussi des débris de poteries gallo-romaines, des tessons du moyen âge. Ces trouvailles ont été faites à diverses reprises et M. Lemozi a été accompagné parfois par MM. l'abbé Moulines, curé d'Espagnac, Gabriel Andral, architecte diplômé à Pau, Gêneau, secrétaire de la Société préhistorique française, Jean Grillon et Dou, alors préfet et ingénieur en chef de notre département.

Levée de poings

Air : Musique de Chambre.

Ces temps-ci, dans tous les pays, Tout est au Noble-Air ! Quelle veine ! A New-York, Londres et Paris La Boxe règne en souveraine ; Et les scènes de pugilat, Pendant longtemps, ont égayé l'affiche, Car les boxeurs sont un peu là. Et ne sont pas de leurs Matches, chiches !

II

Notre Carpentier national, S'entraîne ferme en Amérique. Pour nous le poing est Capital Et promet des swings homériques. « Il est fin prêt », cable Descamps, « Sa ligne de poings bouverse ». « Il est à son poing culinaire, « Il a la Boxe du commerce ».

III

Dempsey cherche le poing vainqueur. Un poing c'est tout. Il se dévoile, Et veut mettre son poing d'honneur Dans un très beau Match à l'étoile. Son jeu, dit-on, est toujours neuf, Car il s'entraîne avec méthode. Il est lourd et fort comme un bouff. Savoutrons ce Bouff à la mode.

IV

Et les nègres semblent vouloir S'abimer avec la bobine, C'est un horizon de poings noirs, L'horizon du plus fort domine. Et lorsqu'un nègre, à moitié nu, Assomme un copain de sa secte, Il broie du noir et continue ! Comme un nègre qui se respecte !

V

Les journaux prennent, tous, des gants Pour conter leurs faits, je l'ai confessé, Ils nous montrent ces sportmen De dos, de trois-quarts et d'... face. Pour ces athlètes bien au point Les femm' hélas ! quel paradoxe ! Lèvent le pied, montrent le poing, Et ne révent que plâtes et Boxe !

Armand LAGASPIE.

Tribunal correctionnel

VOL A LA GARE

Le nommé Garrigou, chef de train au P. O. est poursuivi pour vol à la gare, au cours de son service. Le tribunal lui inflige 3 mois de prison, 100 francs d'amende et ordonne l'affichage du jugement par les soins de la Compagnie à 100 exemplaires dans les gares du réseau.

ENTOLAGE

Nous avons raconté l'aventure amoureuse du nommé Bessières, de Montalmé, âgé de 68 ans, qui le jour de la foire du 1^{er} avril, fut entolé par une femme avec laquelle il s'était rendu dans une écurie de la rue des Badernes.

M. Bessières avait été soulagé de son portefeuille contenant 3.400 fr., le prix d'une paire de boeufs qu'il avait vendus.

L'entolaise, Marie Lespinaise, comparait devant le tribunal ; elle reconnaît avoir entraîné le vieux dans l'écurie, mais elle nie le vol.

Le jugement sera rendu à huit jours.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 26 juin 1921, par la

Pharmacie ARTIGUE, rue Président Wilson

Du 18 au 25 juin 1921

Naisances

Delmas Jeanne-Albertine, rue Victor-Hugo, Halbout Paule-Yvette-Andrée, rue du Château-du-Roi, 6.

Publications de mariages

Delpon Jean-Baptiste-Oscar, agriculteur à Cahors St-Henri et Richard Delphine, s. p., à St-Cornin.

Mariages

tes Paul-Antoine-Jean-Louis, chef de bureau à la Préfecture du Lot, Boulevard Gambetta, 12, et Guiraudet Elisabeth-Jeanne-Lucie, employée à la Préfecture, rue de la Merci, 40.

Décès

Cambon Marie-Valérie, veuve Taconnet, cuisinière, 73 ans, boulevard Gambetta, 12.

Réponse à de nombreuses lettres

De plusieurs coins du département on nous demande où l'on peut trouver l'eau Saint-Martial.

OUI, MAIS....

La FEMME CHIC Habillée mieux

Les Vertus des Plantes

Il rentrera un jour dans les vides d'une bonne éducation que les jeunes personnes, à quelque classe qu'elles appartiennent, soient bien au courant de l'art et des principes qui maintiennent ou ramènent à la santé.

Herboristerie médicinale de 1re classe, Villa des Tours, quai Cavaignac, CAHORS.

MESDAMES,

M. POPOVITCH donne gratuitement des conseils précieux pour les soins du visage contre les rides, points noirs, taches de rousseur, dartres, duvets, etc...

La question du cimetière. — C'est avec un profond étonnement que nous avons lu dans le Journal du Lot du 22 courant, le compte rendu de la séance du Conseil municipal de la ville de Cahors, dans laquelle nous éditons ont accordé délibérément la somme de 16.000 francs (sans compter les intérêts) pour la translation du cimetière de Bégoux.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Bégoux. — C'est avec un profond étonnement que nous avons lu dans le Journal du Lot du 22 courant, le compte rendu de la séance du Conseil municipal de la ville de Cahors, dans laquelle nous éditons ont accordé délibérément la somme de 16.000 francs (sans compter les intérêts) pour la translation du cimetière de Bégoux.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

de M. le Prêtre du Lot, pour que la loi soit observée.

Si 3 ou 4 personnes dans la paroisse n'ont pas le respect de leurs morts, nous la grande majorité, nous l'avons.

Nous ne voulons pas que par application du décret du 23 prairial, an XII, art. 7 à 9, le cimetière actuel désaffecté, puisse être affecté par la commune.

Ce décret dit en effet: « Cinq ans après la désaffectation des terrains servant de cimetières, peuvent être affectés par les communes auxquelles ils appartiennent, mais à condition qu'ils ne soient qu'ensemencés ou plantés sans qu'il puisse y être fait aucune fouille ou fondation pour des constructions de bâtiments, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné ».

Si les 3 ou 4 personnes qui sont poussées par des motifs divers (constructions de caveaux ou... autres raisons) veulent sacrifier à leur amour du parapluie ou à leurs intérêts, le respect qu'ils doivent à leurs morts, nous qui formons la grande majorité de Bégoux, Cavaignac, le Payrat, nous ne voulons, ni ne pouvons les suivre.

C'est pas au moment où les restes glorieux des « morts pour la France » retournent au pays natal pour reposer à jamais à côté de leurs anciens, qu'il convient de changer le cimetière.

Aurons-nous moins de cœur et moins d'amour pour nos chers morts que ce vieux cheminot du village de Sancy, (au lieu du chemin des Dames) qui, cet hiver, interrogé par une Américaine de passage, sur les motifs qui l'avaient poussé à retourner dans son village natal tout démolli, lui répondit: « Ah ! madame, au pied de l'église, mon père est enterré : à ses côtés dort mon grand-père, et avant lui, mon aïeul... Je suis venu rejoindre la famille... »

En résumé, le manque de place n'existant pas, la question d'hygiène disparaissant, la translation du cimetière devient un acte arbitraire.

Ce n'est pas sous la pression de 3 ou 4 habitants d'une section d'un Conseil municipal qui délibèrent, brimer les sentiments intimes de toute une population.

Nous comptons sur l'esprit de justice de M. le Préfet pour que l'enquête de commodo et incommodo soit faite. D'après le résultat qui n'est nullement douteux, M. le Préfet d'abord, MM. les Conseillers municipaux ensuite, verront qu'il est induit en erreur par 3 ou 4 personnes en question qui, malgré leurs prétentions et leurs affirmations, ne représentent nullement l'esprit de la majorité de la population.

Un groupe de protestataires.

Lauzès. — L'Association des démobilisés du canton de Lauzès, a fixé au 10 juillet son banquet annuel des démobilisés, ascendants etc.

Le prix de ce banquet est fixé à 9 francs. S'inscrire en envoyant les fonds chez M. Marcouly, négociant à Lauzès trésorier, ou chez M. René Faure, secrétaire.

Le programme est à peu près le même que celui de l'an dernier.

A 10 heures, réception à la mairie; à midi, banquet; après midi, bal; le soir, bal de nuit.

On sait combien la fête de l'an dernier fut agréable et réussie. Le bureau espère que les camarades répondront nombreux à son appel.

Nécrologie. — C'est avec peine que nous avons appris le décès, à l'âge de 72 ans, de Mme Vve Delfau, de Sônaillac, mère de notre ami, M. Gabriel Delfau, maire de notre commune.

Les obsèques de cette femme de bien ont eu lieu vendredi dernier, au milieu d'une foule de parents et d'amis.

Dans cette triste circonstance, nous prions la famille Delfau et tous les autres parents, de croire à nos sentiments de condoléances.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

Limoges. — Mardi a été célébré à Limoges, le mariage de notre jeune et sympathique agent-voyer avec la gracieuse Mlle Marie-Louise Abadie, fille de l'honorable commerçant de notre commune.

Floressas. — Le conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche dernier à 2 h. du soir sous la présidence de M. J. Brugalières, maire.

causées par la pose d'une grille devant entourer le Monument quand celui-ci sera élevé.

Une souscription de 20 fr. est votée à l'œuvre de Pupilles de l'Ecole publique.

Sérignac

Obsèques. — Dimanche dernier ont eu lieu les obsèques du jeune Louis-Léon Conduché, de la 14e section de brancardiers, mort en avril 1917, à l'ambulance de Gondrecourt (Meuse) des suites d'intoxication par gaz asphyxiants.

Le char funèbre disparaissait sous de nombreuses couronnes et de magnifiques gerbes de fleurs.

En tête du cortège marchaient les élèves de nos écoles, conduits par leurs maîtres et maîtresses.

Derrière la famille étaient M. Gras, maire de Sérignac et le conseil municipal, tous les anciens Combattants, les amis des communes voisines et la population entière de Sérignac.

Au cimetière, M. Gras maire, dans des termes très émus salua la mémoire du regretté soldat et dit les regrets nombreux qu'il laissait dans la commune. Après lui, notre sympathique instituteur, M. Alis, sous-lieutenant de réserve, a adressé dans un émouvant discours au nom des Combattants et Mobilisés le dernier adieu au brave poilu mort la France. Ces deux discours émurent profondément l'assistance qui se retira lentement du champ du repos.

Nous adressons aux familles Conduché et Dalbreil dont les cruels souvenirs de la guerre viennent d'être ravivés par cette triste cérémonie, l'hommage de nos sympathiques condoléances.

Duravel

La Fête de Saint-Martial. — C'est dimanche prochain que les pèlerins viendront à la fête du saint patron de la source légendaire. Rappelons que ce même jour a lieu la fête locale de l'endroit.

Marcihaac

Obsèques. — Jeudi ont eu lieu à Marcihaac, au milieu d'une grande affluence, les obsèques de M. Léopold Garrigues, propriétaire à Montels, section de Marcihaac, âgé de 64 ans.

M. Garrigues ancien conseiller municipal était président du Syndicat des planteurs de tabacs. Il était décoré du Mérite agricole.

C'était un excellent homme, très estimé de toute la commune. Ses obsèques furent imposantes.

Au cimetière, M. Emilé Delmas, le sympathique député du Lot, adressa en ces termes le dernier adieu à son vieil ami, le regretté M. Garrigues :

MESDAMES, MESSIEURS.

Les liens de parenté qui m'unissent à Léopold Garrigues auraient pu me faire hésiter un instant à prendre la parole devant sa dépouille mortelle, mais cette hésitation aurait été de courte durée. Je suis en effet, convaincu que vous sentirez tous combien l'hommage que je lui rends est un hommage qui lui est dû et que tous vous me donnerez le droit de me croire et de me dire l'interprète fidèle de vos sentiments et l'interprète fidèle de nos regrets.

Nos regrets, en disparaissant à un âge où l'on a encore droit à la vie, cet homme de bien les emporte, unanimes, dans sa tombe. Et mieux et plus que des belles paroles et des discours émus, ils se dégagent simples, éloquents et sincères de la foule nombreuse et recueillie qui se presse autour de son cercueil.

Il m'apparait comme superflu de retracer sa vie, sa vie toute entière de labeur qu'il a vécue pendant près de quarante ans au milieu de vous.

Dois-je rappeler qu'il était né à Tour-de-Faure et qu'il était issu d'une des familles les plus honorables du pays ?

Dois-je rappeler ensuite, que dans son village de Montels il était le conseiller de ceux qui toujours prêt à rendre service à ceux qui le consultaient ?

Dois-je rappeler enfin, ses qualités domestiques et ses qualités privées ?

Bien que, à plusieurs reprises il eût été appelé par la confiance des électeurs de Marcihaac à siéger au Conseil municipal, on peut dire de lui qu'il n'aimait pas les luttes politiques.

Il aimait sa terre, ses vignes, son champ de tabac; il aimait Montels, il aimait Montels par-dessus tout.

Agriculteur d'élite, laborieux, vaillant et infatigable, il poussait l'amour du travail jusqu'au surmenage.

Les planteurs de tabac de notre commune avaient discerné en lui le président qui s'imposait à eux par son labeur, par sa loyauté et par sa connaissance et son expérience de la culture. Léopold Garrigues était depuis près de douze ans président du Syndicat des planteurs de tabac de Marcihaac, un des plus importants du département; son mandat, certainement, lui aurait été renouvelé tous les ans.

Mon ami M. Delport, s'il avait pu venir, aurait, d'une façon plus autorisée que la mienne, exprimé nos regrets à tous. Il aurait marqué la solidarité unissant entre eux les planteurs de tabac, et salué Garrigues comme un des artisans de notre œuvre syndicale et comme le contemporain et le collaborateur de nos compatriotes, ouvriers de la première heure.

Mon cher Garrigues, au nom de la Fédération des planteurs de tabac, au nom du Syndicat de Marcihaac, au nom de vos nombreux amis, je salue votre dépouille !

Puisse-t-il, l'hommage unanime qui vous est rendu à cette heure, être pour votre famille à qui vont toutes nos sympathies,

et...

Et la tante obéissait, se faisait toute petite derrière des genêts, pendant que M. Grandier, sentant la ligne s'allourdir et résister, retirait victorieusement une profe qu'il jetait sur l'herbe, frétille et soubresautait.

Et le baron, de loin : — Tu vois, Louise, tu vois ! avec elle, il'est prend toutes !

Le soleil pâle s'acheminait lentement derrière les montagnes. Un grand silence régnait là. Doucement, sans murmure, comme une rivière d'huile, coulait la Semoy. Vous les connaissiez, les soirs si doux d'automne où les champs semblent se recueillir et les oiseaux se reposer. Un seul bruit qu'on eût dit fait express pour rythmer le silence, celui du marteau-pilon de la forge de Chantepleure, sourd et lointain, venant on ne sait d'où. Un vent frais s'éleva. Le vent s'apaisa et tout fut calme.

Il faut rentrer, dit le baron.

Et chacun replia ses lignes.

Les deux jeunes filles étaient nerveuses. Elles avaient compté sur cette après-midi. Et cela s'était passé comme d'habitude. Rien de plus que tous les jours. Il était donc timide et n'osait se déclarer ? Il fallait qu'il se décidât, à la fin !

Les lignes repliées, ce fut Lésperat, en brave homme, qui se chargea des paniers, et il prit les devants avec sa femme par les sentiers rocailleux qui grimpaient dans le parc.

Julien resta seul avec la tante et la

atténuation à son immense douleur ! Sur cette terre de Marcihaac, sur cette terre que vous aimiez tant, dormez en paix votre dernier sommeil !

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Figeac

Boucherie populaire coopérative. — Une réunion a eu lieu dimanche après-midi dans une salle de la mairie en vue de la création d'une boucherie populaire coopérative. Une commission a été nommée à l'effet d'établir les statuts. Une seconde réunion a eu lieu jeudi dernier pour former le conseil d'administration, dont nous donnerons le nom des membres dans un prochain numéro, ainsi que les statuts.

Nous ne pouvons que féliciter les organisateurs de cette société qui va contribuer à une baisse très sensible du prix de la viande que nous payons à Figeac beaucoup plus cher qu'ailleurs.

Le prix du lait. — Les laitières convoquées mercredi dernier au commissariat de police ont convenu, après entente, que le prix de vente du lait serait de 0 fr. 80 le litre à partir du 1er juillet. Nous croyons qu'une nouvelle réduction aura lieu prochainement.

Probité. — Mlle Beauguel Marie-Henriette, domiciliée chez ses parents, rue Clermont, a trouvé sur la voie publique un portefeuille renfermant une certaine somme qu'elle s'est empressée de remettre au commissariat de police où son légitime propriétaire est venu le réclamer. Félicitations.

Paris, 11 h. 20. — LE CONFLIT GRECO-TURC. — D'Athènes : Le Conseil des ministres de Grèce a donné son approbation au texte de la réponse du roi aux Alliés. On télégraphie de Smyrne que cette note sera remise aujourd'hui aux représentants des puissances.

D'après les journaux, la note déclare que la Grèce ne consentira d'aucune façon ni à l'évacuation ni à la suspension des opérations militaires contre les nationalistes turcs.

La rédaction serait de nature à rendre improbables les conditions des Alliés arrêtées à Paris.

De Smyrne : Le prince André de Grèce, récemment nommé général de division dans l'armée hellénique, est parti hier pour le front.

LES MINEURS ANGLAIS. — De Londres : La réunion des représentants des mineurs et des Trade-Unions qui devait avoir lieu aujourd'hui est contremandée. Les mineurs ont décidé de renoncer à exiger l'établissement d'une masse nationale des profits. On s'attend à ce que les pourparlers reprennent aujourd'hui entre les mineurs, les représentants des Compagnies et le Gouvernement.

On prévoit qu'ils aboutiront à un accord à brève échéance.

LA SANTE DE LLOYD GEORGE. — De Londres : M. Lloyd George, malgré son désir et la promesse qu'il avait faite, n'a pu assister au dîner donné en l'honneur du premier ministre des Dominions, hier soir.

Le Daily Express dit que le premier britannique s'est surmené ces jours derniers et que son médecin lui a ordonné de se ménager davantage à l'avenir.

RUSSIE ET LETTONIE. — De Berlin : Suivant certains messages de Riga adressés au Daily Mail, l'état de guerre aurait été déclaré entre la Lettonie et la Russie.

L'exécution avec l'assentiment du gouvernement letton de 17 communistes serait la cause du conflit.

TCHÈCO-SLOVAQUES ET HONGROIS. — De Berlin : On mande de Prague que la conférence entre le ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie et de la Hongrie s'est terminée hier par un accord amical.

M. MILLERAND AUX ETATS-UNIS. — De Londres : Le New-York Herald annonce que M. Millerand se rendra aux Etats-Unis au commencement de l'an prochain.

Nous sommes acheteurs Noyers, Poteaux chène H. CALABRESI et Cie - Cahors

ON DEMANDE dans chaque arrondissement ou département REPRÉSENTANTS bien accrédités auprès clientèle épicerie pour placement Savon extra pur de Marseille. Savonneries MALATRE et POURRIÈRE à MARSEILLE.

REMERCIEMENTS

Monsieur Wilfrid BÉNECH, Juge de Paix à Limoges; Monsieur le Docteur Elope BÉNECH, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Bordeaux, et Madame Elope BÉNECH adressent leurs vifs remerciements aux personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques et prendre part à leur douleur à l'occasion de la mort de

Madame Wilfrid BÉNECH et de Mademoiselle Irène CAUDRY nièce de Madame et Monsieur Elope BÉNECH.

Métreur-Vérificateur

ayant références de premier ordre est demandé pour direction à Paris du service de météorologie importante entreprise de construction.

Bibliographie

La Revue de la Semaine illustrée

Directeurs : Fernand Laudet, de l'Institut et Jacques Boulenger.

Sommaire du n° 24 du 17 Juin 1921
— Ernest Seillière, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, le romancier du Grand Condé, Gautier de Costes, sieur de La Calprenède. — Alfred Dumaine, Ambassadeur de France, Confession d'une démocrate allemande Malwida de Meysenbug (II). — Armand Praviel, Jamais plus (X). — René Pinon, La Paix. — Marie-Louise Vignon, Solitudes, poésie. — André Michel, de l'Académie des Beaux-Arts, A travers les Salons.

LA VIE DE LA SEMAINE.

Chronique Parisienne, par Jean de Pierrefeu. — Les Revues françaises, par Etienne Charles. — Revue des livres de la Mode, par G. d'A. — Revue des faits de la semaine.

Rédaction et administration : 4, rue Chauveau-Lagarde, Paris, 8e.
Abonnement 46 fr.; le n° 1,50 paraissant le vendredi.

LA NATURE

Sommaire du 18 juin 1921

Le nouveau paquebot Paris, de la Compagnie générale Transatlantique, fait en ce moment son premier voyage du Havre à New-York. C'est le plus grand navire de France; 234 m. de long, 9 ponts occupant 28 m. de hauteur, chaudières au mazout développant 46.000 chevaux. On trouvera dans *La Nature* la description détaillée de ses caractéristiques de construction, de ses aménagements, de ses machines, illustrée de nombreuses photographies.

Les camions automobiles sont depuis la guerre d'un emploi courant. On a même imaginé de nombreux dispositifs de chargement et de déchargement automatiques qui diminuent beaucoup la main-d'œuvre et le temps qu'il faut pour les manutentions. Les plus pratiques sont expliqués et figurés d'une manière très claire et très compréhensible.

Qu'est-ce que le moteur semi-Diesel, apparu pendant la guerre et aujourd'hui de plus en plus répandu? Un moteur à haut rendement, sans forte compression, d'un fonctionnement assez simple pour être confié à n'importe quelles mains inexpérimentées. On en comprendra le fonctionnement en lisant l'article qui lui consacre *La Nature*.

Le 15 mai dernier, on put observer dans le ciel de Paris une magnifique aurore boréale, les lignes télégraphiques et téléphoniques furent aussi très fortement troublées. Tout cela était dû à un groupe de taches solaires dont la photographie a révélé l'énorme étendue.

On trouve encore dans ce numéro de *La Nature* le résumé des dernières communications à l'Académie des Sciences; des conseils aux amateurs de T. S. F.; des recettes pour préparer de l'encre de Chine, entretenir les chaussures blanches, réparer des ustensiles en zing, écrire sur les bouteilles en cave; des informations techniques, etc.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

« La Femme et l'Enfant »

Lire dans le n° 65 de *La Femme et l'Enfant* qui vient de paraître :

Un coin de terre pour chaque famille, D' Jacques Bertillon. — Les belles Familles Françaises. — Une Idée : Le Parlement et l'Opinion, La Femme et l'Enfant. — Un fait : Exposition nationale de la Maternité et de l'Enfance, D' Jacques Bertillon. — La Vie intellectuelle et morale : Le billet de l'oncle : A propos du centenaire de Flaubert, Benjamin. — Le Livre du Jour : Trois contes, Flaubert. — Le Théâtre : La Dauphine, Gaston Rageot. — Le féminisme et son évolution, Léontine Zanta. — Exposition hollandaise. — Lettre d'Allemagne (V) : Processions, Jacques Toulemonde. — rages Rustiques : Votre jardin de plantes médicinales, Michel Sylva. — Petits Travaux, Grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres : Exercez-vous à travailler l'osier, le rotin, le raphia.

le jone (suite), Maître Jacques. — Jeux de plein air et d'intérieur, Raquette. — Le Coin des Mamans, Cornélie. — Les beaux Enfants de France. — Courrier de Quinzaine, G.-G. Rose-Goudin. — La Vie et les Livres, Paul Chauvin. — Apprenons la musique (1^{er} leçon), J. Ramus. — Economie ménagère et Hygiène domestique, Mme Comolet-Sue. — La Mode pour les Petits et pour les Grands, Jacqueline Fortier. — Les « dits » de Jeanne recueillis par son papa (fin) P. H. D. — Sous la lampe : Agathe et Toto, Agathe Meynier. — Collette Baudoche (fin), Maurice Barrès. — Petite Correspondance. Trait d'union, La Finette.

Abonnements : 24 francs par an. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI^e).

Envoi de spécimen gratuit sur demande.

HORAIRE DES TRAINS POUR LA GARE DE CAHORS

Ligne de Brive à Montauban			
Arrivée :	6 h. 17	Départ :	6 h. 21
	7 h. 17		7 h. 21
	11 h. 47		7 h. 32
	17 h. 23		17 h. 42
	19 h. 44		20 h. 20
	20 h. 16		20 h. 20

Ligne de Montauban à Brive			
Arrivée :	7 h. 45	Départ :	8 h. 40
	11 h. 59		12 h. 03
	17 h. 54		18 h. 04
	21 h. 35		21 h. 39
	22 h. 11		22 h. 15

Ligne de Libos			
Départs :	6 h. 05.		
	15 h. 30.		
	18 h. 15 (1).		
Arrivées :	10 h. 47.		
	19 h. 25.		

Ligne de Capdenac			
Départs :	8 h. 20		
	16 h. 02		
Arrivées :	10 h. »		
	19 h. »		

Les chiffres noirs indiquent les trains express.

(1) A lieu tous les samedis et jours de foire à Cahors.

Prorogation de validité ou résiliation des cartes d'abonnement des tarifs G. V. 3, 103 et 101 souscrites par les jeunes gens de la classe 1919.

Les réseaux se sont mis d'accord pour adopter en faveur des mobilisés de la classe 1919, titulaires de cartes des tarifs G. V. 3, 103 et 101, les mesures ci après :

a) Remboursement, sur le montant de la carte en cours, d'une somme proportionnelle au nombre de décades entières restant à courir.

b) Ou bien Prorogation de la carte, après démobilitation du titulaire, pour un nombre de décades égal à celui des décades correspondant au temps de sa mobilisation.

Pour bénéficier de ces dispositions, les intéressés devront avoir déposé leur carte, avant leur départ, au service des abonnements du réseau qui les a délivrées. A défaut de cette formalité préalable, les demandes présentées ultérieurement ne pourront être examinées qu'autant qu'elles seront appuyées de la carte et d'un certificat attestant la présence au corps pendant la période d'inutilité.

Ces demandes, qui devront être adressées au Service Central (Bureau du Trafic-Voyageurs), ne seront plus admises, passé le délai de trois mois, à compter de la date de démobilitation des abonnés.

SOLDATS

morts en France, transportés en France, accompagnés, par pers. ou corps sup. 01. 25 en plus au k. Paul WAROQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles
Propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, Maisons, Villas, Jardins, Bois,
Fonds de commerce
J. DELLARD
1, rue du Maréchal Joffre, CAHORS.

Maison de Paris

Aux 100.000 PALETOTS

VÊTEMENTS TOUT FAITS

Maison la plus importante,
la mieux assortie de la Région

HORS COURS

VOIR NOS SÉRIES COMPLETS SUR MESURE
Avec deux essayages
à 250 fr.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Nos magasins seront ouverts tous les dimanches et jours fériés jusqu'à midi. — E. ABADIE

VÉRITABLE BAISSÉ DE PRIX **PARIS-LONDON** VÉRITABLE BAISSÉ DE PRIX

(Ouvert tous les dimanches et jours fériés jusqu'à Midi)

GRAND CHOIX DE VÊTEMENTS TOUT FAITS

COMPAREZ
nos
Prix
nos
Qualités
nos
Modèles
notre
Coupe

HOMMES-DAMES
Réassortiments complets
de Belles Draperies pour
COSTUME SUR MESURE
depuis
190, 200, 240, 250 fr.
dans toutes les nuances

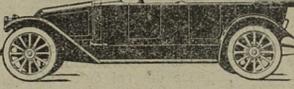
ÊTRE HABILÉ
à
PARIS-LONDON
confère le
MAXIMUM
d'élégance
et de
confort

Atelier de Couture le plus important (Coupeur de premier ordre) spécialement attaché à ce Rayon Livraison rapide

Maison SOURDOIRE, 4 rue du Lycée, CAHORS

Renault

Le Nouveau Torpedo 12 HP. 6 Places
avec roues détachables en bois, compteur, monte-porte bagages, accessoires courus ou nichés.
PRIX (taxe comprise) 29.000 Fr.



Pour la Ville La plus Souple
Pour la Route La plus Robuste
Pour le Grand Tourisme La plus Économique

Le Nouveau Torpedo 12 HP.
est visible et peut être essayé

REPRÉSENTANT
M. FAUGE
Mécanicien
49, Boul^d Gambetta
En face le Tribunal

PAPIERS PEINTS

SOLDÉS

à 4 fr. 25 le rouleau

Stores en bois depuis 6 fr. 50 le mètre

Veuve RIVIÈRE
Ameublements
8, Rue Georges-Clemenceau

Ateliers de mécanique générale

Exécution de tous travaux sur dessins et modèles

TAILLAGE D'ENGRENAGES

Traitements terminés

Travaux de rectification sur machines spéciales

De CEZAC (Périgueux)

Etude de M^e BOYER
HUISSIER A CAHORS

VENTE

aux
Enchères publiques
pour cause de départ

Le public est informé que le jour de la foire du premier juillet 1921 à 14 heures, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur d'un important mobilier comprenant :

Lit avec sommier, armoire-lingère Henri II, table de toilette, commode, table de salon, fauteuils, canapés, chaises, tableaux, lampes de salon, belle vaisselle, service de verres, plateaux, pains à roulettes, secrétaire et divers articles de ménage, d'ameublement et de toilette.

La vente sera faite par le ministère de M^e Boyer aux conditions ordinaires des ventes aux enchères publiques.

100/0 en plus du prix de vente.
BOYER.
Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : B. ALIBERT.

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

Le D^r ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 7 francs. — Prix du litre : 12 francs

A la Femme Chic

4, rue Président Wilson
(ancien^e rue du Lycée). — CAHORS

Mode de Paris

Maison de Couture occupant le plus nombreux personnel de la contrée et livrant rapidement sur Mesure :

Costumes (coupe parisienne), Robes de Ville et de Soirée, Robes de Mariée, Manteaux, Capes, Blouses, Casaque, Lingerie, Trouseaux, Layettes.

« A la Femme Chic » il n'y a pas d'anciens stocks de tissus; les prix sont établis au dernier cours et défont toute concurrence à qualité égale.

NOTRE RÉCLAME pendant les mois de Juin et Juillet seulement
Ravissantes Robes d'Été, sur mesure, en Tissus Haute Nouveauté

pour Dames 59 fr. || pour Jeunes Filles 49 fr.

Etude de M^e FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac
Successor de son père

VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au VENDREDI VINT-DEUX JUILLET MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à DEUX HEURES du soir, au Palais de Justice, sis à Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement rendu sur pied de requête par le Tribunal civil de Figeac, le deux juin mil neuf cent vingt-un, enregistré.

A la requête de : 1^o Monsieur Léon DESPOUX, propriétaire-cultivateur, demeurant aux Carbonnières, commune de Gréalou, agissant en qualité de tuteur légal de ses enfants mineurs : Stanislas-Jean, Gervais et Marcel DESPOUX, issus de son mariage avec la dame Anais COUYBES; 2^o Monsieur André ISSIOT, charcutier, demeurant à Figeac; 3^o Madame Juliette ISSIOT, épouse assistée et autorisée de Monsieur Paul PONS, propriétaire-agriculteur, demeurant ensemble à Brenegus;

Poursuivants, ayant Maître FONTANGES pour leur avoué,

d'une part,

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Aristide MONTBEL, cultivateur à Carayac (Lot), pris comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Stanislas-Jean, Gervais et Marcel DESPOUX, susnommés,

d'autre part.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-DEUX JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-UN à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice à Figeac, boulevard Président-Wilson, devant Monsieur DUPUY, juge auditeur Tribunal, commis à cet effet, ou à son défaut devant Monsieur le

Président du siège, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant de la succession d'Anais COUYBES, quand vivait épouse DESPOUX Léon, demeurant à Puyclavel, commune de Gréalou.

DÉSIGNATION
DES
immeubles à vendre

LOTISSEMENT
ET
MISES A PRIX

PREMIER LOT
Le premier lot comprendra : un enclos situé sur la commune de Gréalou, composé de divers immeubles en nature de terre, pâturage, sol, jardin et maison, paraissant portés au plan cadastral de ladite commune sous les numéros : 279 de la section B, lieu dit « Védruques », 303, 304, 305, 306 de la section A, lieu dit « Puy Clavel », pour une contenance totale de quarante-deux ares cinquante-cinq centiares environ et un revenu impossible de cinq francs vingt-six centimes pour la propriété

non-bâtie et de sept francs cinquante pour la propriété bâtie, confrontant à propriété de : Cabrignac, Sudres et Ortalo.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1.000 fr.

DEUXIÈME LOT
Le deuxième lot comprendra divers immeubles situés sur la commune de Gréalou, paraissant portés au plan cadastral de cette commune sous les numéros 259 p. 260 p. 267 p. lieu dit « Chambe Rousse », 278, lieu dit « Champ l'Évêque » ou « les Embards », et 324 lieu dit « Carbonnières », le tout de la section A pour une contenance totale de deux hectares quarante-sept ares trente-neuf centiares environ et un revenu impossible de trente francs quarante-huit centimes, confrontant à propriétés de Cabrignac, Ortalo et Sudres, Vedruques Maurice et Pégourie.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de douze cents francs, ci 1.200 fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Gréalou, canton de Carjac (Lot).

Ils seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé

par Maître FONTANGES, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les frais de poursuite de vente exposés pour parvenir à l'adjudication seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués en deux lots composés de la même manière que dessus, sur les mises à prix, savoir :

Le premier lot de mille francs, ci..... 1.000 fr.

Le deuxième lot de douze cents francs, 1.200 fr. ci.....

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable.
Figeac, le vingt juin mil neuf cent vingt-un.
Signé : FONTANGES, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, avenue de la Gare, poursuivant la vente.

L'ÉPARGNE vend les meilleurs PRODUITS

Alimentation — Approvisionnement
TOULOUSE